



CONSEIL GENERAL

Législature 2016 – 2020
16^{ème} séance

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE
du 28 septembre 2020 au BSP à 19h30**

ORDRE DU JOUR

1. **Bienvenue et appel**
2. **Procès-verbal n° 17 du 30 juin 2020**
3. **Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit urgent relative au remplacement du chauffage du bâtiment des Jardillets 18**
4. **Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'assainissement de l'éclairage public**
5. **Communications du Conseil communal**
6. **Questions et divers**

1. Bienvenue et appel

M. Alain Gerber, vice-président du Conseil général souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée ainsi qu'à la presse.

Présents : 26

Excusés : 4

Absents : 1

Majorité : 14

**Questeurs : Mme Cassandra Javet
M. David Wintgens**

2. Procès-verbal n° 17 du 30 juin 2020

Votation : Accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit urgent relative au remplacement du chauffage du bâtiment des Jardillets 18

M. François Barben, CC introduit le rapport

M. David Wintgens demande pourquoi le choix s'est porté sur des granulés et pas du bois déchiqueté qui selon ses renseignements est meilleur et évite de la manutention supplémentaire. Cette option a-t-elle été évoquée ? **M. Jean Wenger, CC** indique que ce sont les pellets qui ont été choisis et que le bureau d'ingénieur a analysé l'ensemble de la problématique. Les pellets seront de bois suisse à prix compétitifs.

M. Joël Boss. Les Verts'libéraux ont profité de la demande de crédit pour relire la précédente demande pour la rénovation du collège et souhaitent savoir ce qu'il en est de l'état du compte du crédit de la rénovation. Ils ont constaté avec étonnement que la façade du collège ne correspond pas à ce qui a été mis dans le précédent rapport de crédit de rénovation (lignes horizontales dynamiques et fenêtres de couleur sombre). Au-delà de l'aspect fini, ils se demande si le bois est bien indigène ? **M. François Barben, CC** indique que le montant du crédit est respecté et même inférieur à la demande du crédit de rénovation. En ce qui concerne le bois brûlé, il s'agit bien de bois indigène. La photo a pu être trompeuse, mais lorsqu'on utilise du bois brûlé qui demande moins d'entretien par la suite, le coloris est plus noir. La Commission d'urbanisme en a été informée et a donné son accord. Ils ont souhaité garder le contraste entre les fenêtres, les stores et les façades.

Mme Steiger Burgos, CC apporte un complément quant au bois déchiqueté. La chaudière à bois déchiqueté a été analysée par le bureau d'ingénieurs. Elle n'a pas été retenue car c'est un type de chaudière plus adapté à des types industriels avec des puissances plus importantes. L'espace de stockage, plus conséquent, aurait nécessité des travaux supplémentaires.

M Alain Gerber tient à préciser qu'il n'y a pas de colle dans les granulés.

M. Nicolas Würsch, commission SITP-Environnement

Le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. Alain Gerber, commission financière

Le Conseil communal a effectué une demande urgente par courriel le 14 juillet 2020. La Commission financière a accepté le rapport à l'unanimité.

Avis des groupes

Mme Michèle Gillard, groupe les Verts

Le groupe des Verts s'est réuni le 23 septembre 2020. Ils ont bien compris le statut de crédit urgent qui les place devant le fait accompli. Néanmoins le bon sens et la solution écologique choisie leur ont fait accepter le crédit à l'unanimité.

M. David Wintgens, groupe socialiste

Le parti socialiste va accepter à l'unanimité le rapport du Conseil communal. Sur la question du remplacement lui-même, ils n'ont pas le choix et ne vont pas laisser les enfants et le personnel dans le froid. En ce qui concerne le choix du mode de chauffage, le parti socialiste rejoint l'analyse du Conseil communal. Très clairement le parti socialiste veut l'abandon du chauffage à mazout ainsi que du gaz intitulé de manière rusée « gaz naturel », alors qu'il s'agit d'une énergie fossile qui aggrave le CO2 et l'effet de serre, tout particulièrement le méthane. La Commune se doit d'y renoncer. La question des panneaux solaires sur le bâtiment continue de se poser. Il y a sur ce bâtiment communal un beau potentiel. La vraie perspective pourrait être d'initier des programmes de mutualisation des frais pour la pose de panneaux solaires (coopératives).

M. Gabriel Krähenbühl, groupe PLR

Vu l'urgence de la situation, le groupe PLR, lors de sa séance de préparation, s'est prononcé à l'unanimité en faveur du crédit. Il comprend et soutient les démarches qui ont été entreprises par le Conseil communal.

M. Joël Boss, groupe Verts'libéraux.

Le groupe Verts'libéraux remercie le Conseil communal pour son rapport. Réuni le 23 septembre 2020, le groupe a accepté à l'unanimité le rapport.

Lecture de l'arrêté

Votation : accepté à l'unanimité

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'assainissement de l'éclairage public

M. Jean Wenger, CC introduit le rapport

Afin de permettre aux conseillers/ères généraux de pouvoir consulter les plans affichés, une pause est effectuée.

M. Jean Wenger, CC précise que la totalité des luminaires sont dans le rapport, à l'exception de la RC5. Etant donné que des candélabres devront être déplacés, le Conseil communal souhaiterait réaliser les travaux en même temps que ceux du séparatif.

M. Christoph Affolderbach demande quand une première extinction sera introduite dans certains quartiers. Quel organisme va décider d'une telle extension et quel quartier sera touché. **M. Jean Wenger, CC** précise que la première étape devrait être réalisée fin 2020, début 2021 selon la météo. Le début de la mise en place se fera vers mars ou avril 2021. Le Conseil communal va collaborer avec la commission technique et les délégués. Ils auront la possibilité de donner leur avis en ce qui concerne la mise en place de la mesure d'extinction par quartier ou totale. La solution proposée est modulable et permet une grande souplesse quant à la mise en place du système.

M. Christoph Affolderbach demande s'il y a des frais annuels pour la licence ou si le logiciel appartiendra à la commune. Est-ce que l'entreprise Viteos pourrait participer aux frais de séparation des deux réseaux mentionnés ? Est-ce que les économies de l'extinction partielle sont prises en compte ou sont-elles calculées en fonction de l'enclenchement en continu ? **M. Jean Wenger, CC** précise que tout est compris dans le logiciel. Le Conseil communal souhaite être prudent et modeste au niveau des économies. En ce qui concerne Viteos, il n'y a pas de participation possible. Pour les économies, si la commission décide d'éteindre partout, l'économie sera plus importante que si nous éteignons par quartiers.

M. Pascal Brander : Un montant de CHF 20'240.00 est prévu pour la mise en conformité, n'y a-t-il pas déjà un montant prévu au budget pour l'éclairage public ? Le quartier des Rouges-Terres sera pris en compte dans le futur, mais qu'en est-il de l'entrée du village qui sera redessiné intégralement avec la venue du nouveau collège ? Le système CityTouch sera-t-il géré par un bureau externe ou par les employés communaux ? Il est inhabituel de voir figurer un rabais de 10% sur une demande de crédit, il souhaite avoir des explications.

M. Jean Wenger, CC indique que le montant pour la mise en conformité n'est pas annuel. La Commune a l'obligation de vérifier ses installations tous les 5 ou 10 ans, c'est pour cette raison qu'il y a un rattrapage. A ce jour, la commune n'avait pas un inventaire précis des luminaires. Pour l'entrée du village, les luminaires ne seront pas changés pour l'instant. Le déplacement ou le remplacement interviendra, peut-être, lorsque la construction du complexe scolaire ou le réaménagement du rond-point se fera. Pour l'instant ce n'est pas prévu dans la demande de crédit. En ce qui concerne le travail sur le programme CityTouch, ce sont les employés de la commune qui vont le gérer. En ce qui concerne le rabais de 10%, en discutant avec plusieurs sociétés, c'est une habitude. Le Conseil communal souhaite être transparent et communiquer au Conseil général ce qu'il pourrait obtenir comme rabais.

Avis des commissions

M. Nicolas Würsch, commission SI-TP –Environnement et énergie

La commission a accepté le rapport.

M. Alain Gerber, commission financière

Lors de sa séance du 14 septembre 2020 le Conseil communal a présenté son rapport concernant l'assainissement de l'éclairage public. Il en ressort que l'installation est vétuste. Lors de la vente du réseau électrique comme il a été signalé, la Ville de Neuchâtel a obligé la Commune à l'acquiescer même pour un montant symbolique. Cette demande de crédit fait suite à la motion de M. Wintgens, acceptée à l'unanimité par notre autorité. Le Conseil communal y répond de manière cohérente avec une vision d'avenir. L'investissement consenti permettra de gérer de manière performante tout l'éclairage public. La commission financière a accepté le rapport à la majorité des membres présents, à l'exception d'une abstention et vous demande de faire de même.

Avis des groupes

M. François Monnier, groupe PLR

Le remplacement des ampoules par des éclairages LED permet de faire des économies importantes d'électricité. Cette demande de crédit permettra de terminer ce processus. La nouvelle infrastructure informatique permettra de diviser l'éclairage en 35 secteurs qui pourront être commandés en fonction de chaque quartier, ce qui donnera une grande souplesse d'utilisation. Cette installation sera commandée grâce à un système informatique et l'éclairage sera modulable, ce qui donnera une flexibilité extraordinaire. Cela se traduira par une diminution de la pollution lumineuse et une diminution de l'impact écologique. Un débat nourri quant à la pertinence d'un tel investissement a été soulevé. L'endettement de notre Commune, ainsi que le frein à l'endettement devenant un sujet principal à nos préoccupations. Il faut également relever la préoccupation de nos élus concernant le sentiment d'insécurité quand il y aura une extinction complète de l'éclairage aux heures

tardives. La demande de crédit a été acceptée par 5 oui et 3 abstentions des membres présents.

M. David Wintgens, groupe socialiste.

A l'unanimité, le parti socialiste va accepter le rapport du Conseil communal pour l'assainissement de l'éclairage public. C'est une lutte entre le cœur et la raison. Le cœur nous dirait d'aller vite et d'investir pour le remplacement de l'ensemble des luminaires, par de l'éclairage LED intelligent. En cette période d'incertitude économique, la raison prédomine. Le parti socialiste accepte donc, le remplacement en différentes étapes de réalisation, quand les opportunités se présenteront. Nous parlons régulièrement de l'éclairage public avec la population d'Hauterive et avons été frappés par le nombre de personnes qui se disent incommodées par cet éclairage devenu trop abondant. Le parti socialiste a le sentiment que nous sommes allés trop loin dans l'éclairage, afin d'illuminer à tout va sans réfléchir. Il est temps de s'arrêter et de corriger nos excès antérieurs, l'époque a changé. Dans le même temps, la population demande de ne pas trop éteindre, donnant aussi des craintes dans l'obscurité totale. De la concrétisation de l'étape une, il s'agira de bien écouter la population afin de savoir quand il est possible d'éteindre et à quelle heure. Il est faux de vouloir faire un quelconque forcing. La solution par étapes proposée par le Conseil communal convient au parti socialiste. Ils y voient un investissement pour les générations futures. Un investissement qui fera économiser de l'argent pour les étapes 2a et 2b. Dans moins de 20 ans, l'argent qui aura été investi aura été remboursé, la suite sera tout bénéfique. Cela fera également économiser de l'électricité. Pour rappel 35% de l'énergie produite en Suisse est de l'énergie nucléaire. Une énergie dont nous ne voulons plus. En résumé, moins de désagrément pour les habitants-tes, un investissement qui sera remboursé à moyen terme, des économies d'énergies, le tout dans la sécurité des habitants-tes. Quatre bonnes raisons qui font accepter au parti socialiste, le rapport du Conseil communal.

M. Pascal Brander, groupe Verts'libéraux

Les Verts libéraux remercient le Conseil communal pour le rapport et pensent tout de même qu'un investissement en période de crise peut paraître inopportun. Néanmoins les Verts'libéraux laissent la liberté de vote au sujet du crédit.

M. Christoph Affolderbach, groupe les Verts

Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal avec grand intérêt et il le remercie. Les Verts saluent le projet présenté et la vision à long terme développée dans le rapport, notamment au vu d'une réduction de la pollution lumineuse et de la consommation énergétique. Les Verts constatent qu'une bonne partie du crédit demandé servira à la mise en conformité des installations existantes, dans une première étape. Une partie des étapes suivantes pourra être effectuée en plus des travaux de maintenance qui devront, de toute façon, être prévus dans un autre budget. Au vu de la somme totale du crédit et de la situation financière de notre commune, les Verts souhaitent qu'au moins deux devis concurrentiels soient demandés, pour tous les travaux prévus et pour chaque étape. Les Verts acceptent le rapport et la proposition de l'arrêté du Conseil communal à l'unanimité des membres présents.

Lecture de l'arrêté

***Votation : 21 oui
4 abstentions***

5. Communications du Conseil communal

Mme Martine Steiger Burgos, CC : Le passeport vacances n'aura pas lieu cette année durant les vacances d'automne. Il n'a pas été possible de trouver des moniteurs qui étaient prêts à prendre le risque de s'occuper des enfants.

M. Thomas Zeller, CC : Le rapport sur les taxes, émoluments et règlement de police a dû être reporté au mois de décembre 2020.

M. Barben, CC

Prochaines séances : 14 décembre 2020
21 décembre 2020 (assemblée constitutive)

6. Questions et divers

M. Alain Gerber souhaite avoir des explications suite au courrier reçu concernant le chauffage à distance. **Mme Martine Steiger Burgos, CC** indique que le chauffage à distance a été évoqué à plusieurs reprises. Le Conseil communal a pris la décision de lancer une étude de faisabilité pour un chauffage à distance de grande ampleur. La 1ère étape est d'estimer l'intérêt de la population (questionnaire) afin de voir si des secteurs sont plus intéressants que d'autres et si l'intérêt est suffisant pour justifier une étude plus approfondie. Des projets importants, tels que le complexe scolaire et le projet d'habitation à la Croix-d'Or sont également des projets qui sont potentiellement très intéressants pour un chauffage à distance communal. Il était important pour le Conseil communal de voir si ce chauffage pourrait s'étendre à d'autres quartiers. **M. François Barben, CC** ajoute que toutes les personnes habitant en dessous de la ligne CFF n'ont pas reçu de courrier étant donné que cette partie du village n'est pas concerné pour l'instant.

M. Pascal Brander comprend la situation géographique avec la ligne CFF, mais demande à quel endroit les chauffages à distance sont prévus. Il pense notamment au Centre sportif et au collège mais se demande s'il y a d'autres endroits possibles. **Mme Martine Steiger Burgos, CC** indique qu'une décision n'a pas été prise et cela dépendra de l'étude de faisabilité. Deux endroits sont possibles, le collège ou à proximité du Centre sportif. Etant donné que ce sera un chauffage de grande ampleur, l'emplacement doit être choisi avec soin. **M. Pascal Brander** demande si ce sera plutôt du bois déchiqueté. **Mme Martine Steiger Burgos** répond par l'affirmative.

Mme Villena Egas Sagne demande si des travaux seront nécessaires pour arriver aux habitations. **M. Jean Wenger, CC** répond qu'il y aura bien sûr des travaux à réaliser. Un élément important est de savoir entre le Centre sportif et le centre du village, où vont se situer des projets potentiellement intéressants. Les acteurs privés seront-ils intéressés à une telle installation, raison pour laquelle le questionnaire a été envoyé. A noter que passablement de personnes devront changer leur chauffage à mazout dans le futur.

M. Pascal Brander estime que la question est pertinente. Il fait remarquer que l'on vient de refaire à coup de millions l'ensemble des routes. Il indique qu'il faut être conscient que l'on va une nouvelle fois ouvrir ces routes avec des frais importants et les perturbations que cela comporte. Il faut aussi mettre cela dans la balance. La planification de toutes ces infrastructures sera assez compliquée à gérer suivant le réseau de chauffage à distance.

M. Christoph Affolderbach souhaite que les arrêtés modifiés et discutés lors des séances du Conseil général soient mis à jour sur le site de la Commune. Afin que toute la population se fasse une idée de ce qui a été réellement voté au Conseil général. Il parle des propositions discutées le jour même au Conseil général.

Le Conseil communal prend note.

M. Affolderbach demande s'il est possible de mettre des indications plus claires sur les containers situés à Verger l'Ecuyer, notamment ce qui peut être mis dans les containers. Il demande s'il est possible de demander à l'entreprise en charge du ramassage, d'améliorer ces indications. **M. Jean Wenger CC** indique qu'actuellement des réflexions sont en cours avec l'entreprise afin que les indications soient plus simples à comprendre. Les affiches seront changées pour éviter de mélanger les déchets.

La séance est levée à 20h30

La rédactrice
Manuella Sarret

Le Vice-Président :

Alain Gerber

Le Secrétaire:

Eduardo Grieve